LA DEUXIEME REPUBLIQUE et DOMINIQUE GRENET

par Bernard Fleury

Les Joviniens, comme l'ensemble des Français, avaient trop goûté à la démocratie, même limitée, pour revenir aux valeurs fondamentales de l'Ancien Régime.

La Monarchie de juillet, un temps, fit illusion à des bourgeois joviniens généreux, comme Pérille-Courcelle, qui l'avait accueillie avec enthousiasme (Voir ses mémoires). Mais Louis-Philippe retombait rapidement dans les travers de l'autoritarisme de palais, surtout après 1840 avec le ministère Guizot.

Les mauvaises récoltes de 1846 aggravent la misère des villes et des campagnes, aboutissant à une crise économique entraînant faillites et chômage.

Le déséquilibre politique ainsi créé réveille l'opposition qui organise des banquets dans tout le pays pour parer à l'interdiction des réunions politiques publiques. Des discours enflammés en fin de repas réclament des réformes démocratiques, notamment l'abaissement du cens électoral permettant l'élargissement du droit de vote ou, carrément, le suffrage universel. Le 22 février 1848, un banquet parisien, interdit, entraîne une manifestation de protestation. Réprimée par la fusillade du boulevard des Capucines, le lendemain, elle dégénère. Le 24, c'est l'émeute généralisée qui aboutit à l'abdication du roi et à la proclamation de la République.

Le gouvernement provisoire comprend des socialistes, mais aussi des démocrates radicaux ou des modérés tels Lamartine et Arago; il proclame l'abolition de l'esclavage et le suffrage universel, l'abolition des titres de noblesse et la mise sous séquestre des biens de la famille royale; enfin, pour remédier au chômage des classes populaires, il institue les Ateliers nationaux. Lorsque ceux-ci seront dissous par le gouvernement issu de la Constituante, élue en avril et composée essentiellement de républicains très modérés, voire de monarchistes habitués à orienter les votes, éclatera une véritable émeute qui effraiera les possédants même modestes entraînant une réaction qui sonnera le glas des idées fondatrices généreuses à Joigny comme dans tout le pays.

Bien que cohabitant au début de la Deuxième République dans les instances dirigeantes, Dominique Grenet et Simon Moreau se livrèrent un combat acharné. Cette lutte d'influence ne sera pas uniquement le fait de l'ambition personnelle, évidente pour Simon Moreau, mais celle des républicains contre les tenants du parti de l'ordre.

Dominique Grenet le plus influent, et certainement le plus aimé, perdra pourtant très vite la maîtrise de la situation. La tournure des événements nationaux en est la principale responsable avec l'élection de la Constituante favorable aux modérés puis celle de Louis-Napoléon Bonaparte à la prési-

Celebration & l'amireisaire Des journées de Fevrier 1848 Pai lo ouvrier de la Ville de joignes Sousciption de So. Contino Pour Distributions De Secouis aux indegens et achat d'une bannière a b'effet d'assiste au surier functie en memoire des Victimes, le 24 fevrier 1849 Mengus leutos Monist Diete

Solidarité ouvrière et attachement à la République sont cultivés par les ouvriers.

La qualité des signatures indique un bon niveau d'instruction. Il s'agit de professionnels, comme ils l'indiquent le plus souvent. dence de la République. Les interventions du nouveau préfet de l'Yonne, Haussmann, favorisèrent les adversaires locaux de D. Grenet, particulièrement machiavéliques à son égard. Finalement, il sera banni et en mourra.

1. La deuxième République à Joigny

Dès le 26 février 1848, le maire, Lefebvre-Arrault, donne au conseil lecture des nouvelles officielles, insérées au Moniteur du 25 février, annonçant «qu'à la suite d'une lutte héroïque, soutenue par la population parisienne, le gouvernement de Louis-Philippe a été renversé». Un gouvernement provisoire a été formé, qui a «prononcé la dissolution de la chambre des députés et interdit à la chambre des pairs de se réunir». Il fait appel à la Garde Nationale pour maintenir l'ordre. Il propose l'organisation de la République «sauf ratification de la nation convoquée à cet effet».

A la suite de quoi, le maire demande que lui soient adjoints trois personnes: ce seront Moreau, propriétaire-cultivateur, Epoigny, notaire et Wasse, médecin. A la demande de Moreau, Grenet, médecin, est écarté car il vient d'être élu, à la quasi unanimité, commandant de la Garde Nationale, dont la compagnie de grenadiers est portée de 32 à 51 membres et celles de voltigeurs à 81.

L'opposition entre Moreau et Grenet se manifestait pour la première fois

La République est proclamée le 27 février.

Une adresse aux Joviniens est faite par voie d'affiches et insérée dans le Journal Judiciaire de Joigny et de l'arrondissement:

«Habitants de Joigny!

Une Révolution vient de s'opérer. Le gouvernement provisoire a adopté la République. La tranquillité et l'ordre règnent à Paris. Les affaires reprennent leur cours. La sécurité doit renaître sous l'influence d'un gouvernement composé d'hommes éclairés et énergiques, amis du peuple et de la gloire de la France...»

Après avoir nommé les membres des commissions provisoires de l'administration municipale et de l'arrondissement, la déclaration continue en insistant sur l'ordre nécessaire aux affaires:

«Le peuple a conquis la liberté; pour la conserver, il faut de l'ordre.

Habitants de Joigny, unissons nos efforts à ceux de la municipalité et des commissions pour le maintien de l'ordre si nécessaire au développement de la liberté, du commerce et de l'industrie...

Signé: Lefebvre, maire, Robillard, adjoint; Epoigny, Wasse et Moreau, membres de la commission provisoire»

Une semaine après, Wasse est nommé Sous-Commissaire de la République pour l'arrondissement de Joigny en remplacement du Sous-Préfet Baylin de Monbel.

Le commissaire de la République dissout le conseil. le maire et les adjoints démissionnent.



Sous le portrait est mentionné:

Dominique GRENET

Docteur en médecine à Joigny, Membre de l'Académie de Médecine de Paris Né à Joigny le 4 juin 1794 Décédé à Joigny le 3 juin 1853 Une nouvelle commission provisoire est nommée composée toujours de Moreau et Epoigny, mais aussi de Grenet, cette fois, ainsi que Cappé, banquier, et Bourgoin-Esclavy, confiseur, qui remplace Lesire-Lacam; celui-ci, très malade, avait décliné la proposition. Wasse, Sous-Commissaire de la République, la compléte, le 18 avril, de Bonnard et Moniot aîné. Cette commission est alors présidée par Moreau faisant fonction de maire, car il est le premier conseiller.

2. Le docteur Grenet¹, l'homme de la 2^e République à Joigny.

Commandant de la Garde Nationale, il harangue ses troupes à la revue du 5 mars:

«Gardes nationaux! Citoyens!

«La plus noble, la plus admirable, la plus sainte des Révolutions vient de s'accomplir! D'un souffle, le Peuple a renversé un système odieux de corruption et de bassesses. Un Gouvernement nouveau a pris la Fraternité, l'Ordre et la Liberté pour principes ... La Nation enverra ses Représentants. Nous acceptons d'avance, avec confiance et sécurité; les œuvres d'une telle assemblée, car, cette fois, il ne s'agira ni de castes, ni de dynastie, mais d'institutions propres à assurer les intérêts et les besoins de tous, l'avenir moral et matériel de la France, notre belle et glorieuse patrie. Vive la République!»

A l'évidence, Dominique Grenet était un républicain convaincu; mais il se faisait beaucoup d'illusions, car, parmi les nombreux adeptes du nouveau régime, figuraient aussi des bourgeois que ses paroles effrayaient terriblement et qui avaient appris avec le système électoral censitaire de la Monarchie de Juillet à contrôler les élections. Avec, à leur tête, Simon Moreau, le notaire Epoigny et le banquier Cappé, ils lui feront payer cher l'affirmation de ses opinions sociales.

Rien ne destinait particulièrement Dominique Grenet à ce rôle de défenseur des humbles ; c'était lui-même un nanti, fils aîné d'un commissionnaire en vin, dont l'épouse, Anne Nicole Chollet, appartenait à l'une des plus importantes familles bourgeoises de la ville, descendante du célèbre Etienne Porcher.

Dominique Grenet fait au collège de Joigny de brillantes études qui lui permettent de maîtriser la rhétorique et d'apprécier les enseignements des grands maîtres à penser de la Grèce antique et de Rome. Ses études médicales à Paris sont entrecoupées par 18 mois de service militaire en tant qu'aide-major pendant la malencontreuse campagne d'Allemagne de 1813-1814. Il soutient sa thèse le 7 septembre 1816

^{1 .} Les sources de ce chapitre sont, pour la partie politique, les archives municipales et départementales, pour la partie privée, l'étude de Jean Larcena, partie de ses «portraits de famille» publiée dans l'Echo de Joigny n° 60, 2003

et s'installe à Joigny. Il épouse Louise Hélène Joséphine Mocquot issue d'une famille de magistrats. Dès 1818, il fait l'acquisition de l'important hôtel particulier de l'ancien juge Edme Saulnier-Montmarin, rue de la Grosse Tombe.

Sa réputation était grande parmi les humbles, mais Dominique Grenet était aussi l'ami de l'abbé Thomas, de Ragon des Essarts, du marquis de Villefranche, ancien pair de France, et de sa fille, la vicomtesse de la Bourdonnaye, qui lui avait fait cadeau de son cheval de selle, personnages aux opinions radicalement différentes des siennes.

Sa réussite professionnelle avait été couronnée par sa nomination aux postes de médecin de l'hôpital et des épidémies et par son élection à la vice-présidence de la Société médicale de l'Yonne; l'Académie de médecine l'avait élu membre correspondant.

Conseiller municipal dès 1837, D. Grenet, adjoint en 1842 et 1843, fait fonction de maire en 1845-1846; c'est lui qui préside, alors, la plupart des commissions administratives de l'hospice pendant la construction des nouveaux bâtiments. Dans les premiers mois de 1848, il était l'homme fort de la ville: c'est lui qui présidait le Comité directeur de l'arrondissement réuni le 25 mars 1848 pour proposer les candidats à la Constituante¹.

Devant les 1500 électeurs et délégués des communes de l'arrondissement, il prononce un long discours introductif.

Son utopie de démocratie sociale fait peur à la bourgeoisie

Après avoir rappelé les règles de procédure en détail, il fait encore la louange de la République et répète ses conceptions généreuses de la démocratie:

«...La République pour nous, c'est la liberté ...de professer la religion de son choix, l'égalité des droits et des devoirs... Nous voulons que l'on assure au travailleur, à l'ouvrier, un salaire légitime et des moyens de travail ... Nous voulons que l'enfant du pauvre reçoive une éducation morale et professionnelle qui le mette à même ... de s'élever aux plus hauts emplois... Nous voulons surtout ... que les fonctions publiques, les honneurs et les récompenses ne soient plus distribués que dans l'intérêt véritable du pays ... Nous voulons ... enfin que les faits viennent réaliser les principes éternels de la Liberté, de l'Egalité et de la Fraternité humaines...»

Il termine en adjurant l'assemblée de faire taire «les querelles d'opinion et de partis» pour assurer le succès du gouvernement de la République pour «le salut du pays, la prospérité et le bonheur de la France»

Nous ne sommes pas étonnés aujourd'hui d'entendre ces mots sortant de la bouche du vénérable de la loge maçonnique «Le Phénix» ; mais ils inquiétèrent probablement deux autres membres du bureau, Cappé, banquier, et Simon Moreau qui n'étaient pas aussi enclins à la

^{1 .} Lors de la réunion préparatoire, à Auxerre, où il avait été désigné pour présider le comité de Joigny, il était le 12° sur la liste des personnalités à présenter; mais il s'était récusé, préférant se consacrer à sa ville.

générosité envers le petit peuple! Notons que Moreau fait toujours fonction de maire, bien que le Commissaire de la République ait nommé Grenet maire de Joigny le 29 février 1848.

Le dimanche 16 avril, la garde nationale procède à la réélection de son commandant: Grenet est plébiscité, alors que, pour le porte-drapeau, un deuxième tour de scrutin sera nécessaire. Le 1er mai, il se présente devant la commission municipale afind'obtenir une subvention de 450 francs pour la délégation des 18 gardes nationaux de Joigny, qui doit se rendre à l'ouverture de l'Assemblée Constituante le 14 mai. Moreau manifeste sa réticence, mais doit s'incliner²

Dominique Grenet, maire de Joigny

C'est alors que, transmis par la Préfecture, l'arrêté du ministre de l'Intérieur suivant arrive à Joigny: «La nomination du citoyen Grenet, docteur en médecine, aux fonctions de maire de la ville de Joigny est confirmée.

«L'arrêté du Commissaire du Gouvernement en date du 29 février dernier demeure définitif.»

Le procès-verbal du Conseil rapporte qu'après lecture faite de l'arrêté ministériel et quelques commentaires de Grenet, Moreau, Cappé et Epoigny se sont retirés jugeant la commission provisoire caduque. Bourgoin, Bonnard et Moniot, étant d'un avis contraire, ont assuré le nouveau maire de leur soutien. Après quoi, Wasse, Sous-Commissaire de la République, a procédé à l'installation de Dominique Grenet en qualité de maire de la ville de Joigny.

Sentant la rupture définitive, Grenet essaie de rétablir l'union par une proclamation aux Joviniens placardée dans toute la ville:

Après avoir rendu hommage aux membres de la commission municipale pour les importants services rendus à la commune dont il les remercie, il ajoute :

«Il fallait à la ville de Joigny ... un centre de direction, un pouvoir responsable.

Désigné par la confiance du Ministre de l'Intérieur pour remplir cette fonction, j'ai dû obéir». Il continue en souhaitant qu'à l'avenir les habitants soient appelés à désigner eux-mêmes leurs magistrats municipaux; puis il exhorte les Joviniens à l'union et à la concorde:

«Habitants de Joigny! En attendant ce jour heureux et peu éloigné, soyons unis! Que toute dissidence cesse entre nous. Montrons que l'amour de l'ordre dans la liberté est notre seule pensée ... Mais pourquoi recommanderai-je l'ordre et la fraternité à une ville qui en a donné tant de preuves éclatantes...»

^{2.} Une autre délibération rapporte que la délégation de Joigny aux fêtes du 14 mai 1848 à Paris était composée de Grenet, commandant de la Garde Nationale, Lelorain, procureur de la République, Blaise et Armand Mersier, négociants, Amédée Meignen, propriétaire et Ragobert, avoué.

Cet appel à la paix et à la concorde entre les citoyens sera mis à mal par les événements. Si Joigny avait été tenu à l'écart des débordements parisiens de la Première Révolution, y compris sous la Terreur, il n'en sera pas de même après les événements de Juin à Paris.

3. Un drapeau rouge à Joigny¹

Le gouvernement issu de la Constituante élue fin avril, composé de républicains «modérés» et de royalistes, décide la suppression des ateliers nationaux précipitant dans le dénuement le plus total toute la frange la plus misérable des Parisiens. C'est l'émeute. Craignant une véritable insurrection, le général Cavaignac, chargé du maintien de l'ordre, sera sans concession: plusieurs milliers de manifestants (ou passants) sont tués ou arrêtés et déportés! De plus, c'est lui qui, le 28 juin 1848, sera nommé président du conseil avec les pleins pouvoirs!

Dans l'Yonne, les événements parisiens ne sont connus que par les rapports des voyageurs, car il n'y pas de nouvelles officielles.

Le préfet s'en plaint : «...le silence du gouvernement a produit un très mauvais effet ; il a agité les mauvaises passions en autorisant des bruits mensongers...» Zéphyr Wasse, sous-préfet, fait établir des postes de contrôle à Bassou et à Villeneuve-sur-Yonne, reliés à Montereau par estafettes et gardes à cheval.

Le 25 juin, il écrit au préfet : «J'ai vu dans la journée différentes personnes arrivant de Paris qui, toutes, m'ont assuré que la canonnade, encore forte à sept heures hier soir, était complètement éteinte à huit heures et que l'on assurait que les insurgés étaient chassés de leurs positions; en un mot que le général Cavaignac était maître de Paris...» Il ajoute qu'en dernière minute, on l'informe que les insurgés se regrouperaient vers l'Hôtel de Ville!

C'est la confusion la plus totale ; les esprits sont surchauffés.

A Joigny, ce 25 juin 1848, il est tard, presque 8 heures du soir, mais il fait encore jour; les badauds énervés, à l'affût des nouvelles de Paris, sont toujours là, sur le quai de Paris, à l'arrêt des diligences en bas de la rue d'Etape. Ce sont pour la plupart des ouvriers du port, des chômeurs, mais aussi d'autres employés qui avaient terminé leur journée; souvent assez jeunes, qui viennent aux nouvelles après des séjours plus ou moins prolongés dans les auberges ou cabarets très nombreux. Ils n'aiment pas beaucoup ceux qui ne portent pas la blouse!

Rentrant de promenade avec sa fille, le juge Julien passe devant l'attroupement; il est apostrophé par deux jeunes gens; l'un d'eux, Jominelli, âgé de 16 ans, employé au collège, de nationalité suisse, lance à leur passage: «A bas les blancs; y faut couper la tête aux blancs» Le juge attrape le jeune homme, le rudoie et l'emmène à la gendarmerie toute proche, où l'on constate que ses papiers ne sont pas en règle.

^{1.} L'affaire Fouffé par René Durr, Bulletin de la SSHNY n° 102, années 1967-68.

Cet événement fait le tour de la ville comme une traînée de poudre. C'est alors qu'entre en scène Jean-Baptiste Fouffé, propriétaire-vigneron, âgé de 24 ans, sergent-major à la garde nationale et président du cercle démocratique, installé, avec l'accord du sous-préfet Wasse, dans les locaux du tribunal correctionnel. Arrivé sur les lieux, il fustige le juge pour avoir osé lever la main sur un citoyen. Le juge explique les raisons de son comportement. Alors, un attroupement se forme devant chez lui pour l'invectiver: «A bas Julien! A bas les blancs! Faut tout casser! Y'a trop longtemps qu'y nous condamne!» Certains rapporteront des menaces de pendaison.

C'est alors qu'intervient Grenet qui dînait tout près, avec Wasse, chez Gilet, le beau-père du député Cormenin. Entendant le brouhaha, le nouveau maire se rend sur les lieux; par des paroles apaisantes et circonstanciées, il calme la foule déchaînée, crie avec eux : «Vive la République» et raccompagne le juge à son domicile, le protégeant des coups dont il est menacé.

Le calme sera de courte durée. Tout à coup, le groupe décide d'aller en face, de l'autre côté de l'Yonne, chercher une potence chez le marchand de bois Joachim Gauné-Genty. Le fils de ce dernier, prudent, ne laisse franchir les grilles qu'à deux personnes qui s'en vont avec une pièce de bois de 2 mètres, un clou et une corde.

La troupe qui s'accroît avec le temps revient triomphante avec leur objet symbolique porté par 4 gaillards, Jominelli dessus à califourchon.

Elle traverse le pont, arrive dans la Grande-Rue. Devant la boutique du marchand d'étoffe Larcher, on réclame un drapeau rouge; celui-ci donne un morceau d'étoffe qui est cloué sur un bâton. On crie: «Vive Larcher! Vive Napoléon! Vive la guillotine!...» C'est la mascarade la plus totale.

Un défilé en ville s'improvise, à la façon d'un monôme étudiant, par la rue «Montante»-au-Palais¹, Fouffé en tête portant le drapeau rouge. Arrivés rue Jacques d'Auxerre, les manifestants s'arrêtent au cabaret Dollier pour étancher leur soif et reprendre courage!

Alors, toujours avec Fouffé en tête, suivi des porteurs de la potence, éclairés par des torches au goudron car la nuit est tombée, la troupe, accompagnée de curieux de plus en plus nombreux, descend la Guimbarde, rejoint le quai pour s'arrêter devant le café Vermade dont le premier étage est le siège du très bourgeois cercle de l'Union. On y dresse la potence! Puis, on se ravise et l'on retourne chez Julien. On tente d'enfoncer la porte avec la potence servant de bélier. On escalade les grilles. Sur la terrasse, on crie : «A bas Julien! Il nous le faut! A la potence!»

Soudainement tout cesse, sur ordre de Fouffé, subitement dégrisé: «Il y en a assez mes amis! Allons-nous en!» Il est 10 heures de relevée.

Mais la troupe retourne au cabaret Dollier, rue Jacques d'Auxerre, reprend des forces en buvant quelques rasades du vin que les négociants n'arrivaient pas à écouler. Et voilà que, subitement, est lancée l'idée que la duchesse de Berry pourrait être cachée à Looze au château. Et les voilà

^{1 .} Jusqu'au XIXe siècle, on écrit plutôt «Montante-au-Palais» et non «Montant-au-Palais»

partis en chantant des chants patriotiques. Rapidement, ils font demi-tour, toujours en chantant : «Ah ça ira, ça ira ! Vive Barbes ! Vive Napoléon !... La guillotine à Joigny régnera !...»

Ils croisent une patrouille de la garde nationale alertée par Z. Wasse ; nos gaillards insultent les gardes «Tous des blancs... qu'il fallait jeter à l'eau».

Encerclés, ils sont moins fiers; c'est la débandade. Seul résiste Fouffé à qui l'on voulait enlever le drapeau rouge. Finalement, on le lui arrache en le réprimandant véhémentement: «Comment c'est toi, sergent-Major d'une compagnie de la garde, qui porte le drapeau rouge?» Le lieutenant Sévenat intervient: «C'est mon parent! J'en fais mon affaire!» Vers 1 heure du matin, le drapeau rouge est ramené au poste de police et la potence jetée à la rivière sur ordre du sous-préfet Wasse.

Ouf! C'est fini. On a eu chaud. Il ne s'agissait que d'un charivari déclenché par les paroles malheureuses d'un enfant, dira Wasse, en parlant du jeune Jominelli. S'il n'y avait pas eu les problèmes parisiens, si les jeunes joviniens avaient tous occupé un emploi correct, il ne se serait certainement rien passé. Mais, c'est égal! Les bourgeois joviniens ont eu peur. Dès le lendemain, 26 juin, Gauné fils, avocat et conseiller municipal de la précédente équipe, organise une pétition demandant la dissolution de la commission municipale et la nomination d'un conseil provisoire

Fouffé, quant à lui, s'était éclipsé dans la région parisienne pour se faire oublier; revenu à lui, il aurait dit que, ce soir là, il était pris de vin et que le drapeau rouge n'était pas son emblème favori.

Il est localisé, chez un oncle près de Fontainebleau par la gendarmerie qui apprend qu'il est reparti pour Joigny. Il était en effet rentré chez lui porteur de son uniforme, car, il avait été réélu dans son grade le 29 octobre. Quand le commissaire de police se présente pour l'arrêter avec les gendarmes et une quarantaine de Dragons, sa compagnie de la garde, armes en mains, assistée des vignerons, affirme qu'elle ne laissera pas emmener son compagnon. Finalement, il se sauvera encore et ne se constituera prisonnier qu'en 1850 à Auxerre, où il sera jugé pour être acquitté. Les esprits s'étaient calmés. Les modérés et les bonapartistes avaient pris le pouvoir et ne craignaient plus ce genre de «révolutionnaires», au moins temporairement.

Les conséquences de «l'émeute» du 25 juin

A Joigny, la rancoeur n'est pas tombée: Sous le manteau, on attribue à Grenet les perturbations du 25 juin. N'a-t-il pas crié avec le manifestants: «Vive la République!»? La médisance fait son oeuvre: «Si les inondations sont prisonnières de la voie de chemin de fer, c'est la faute à Grenet:»... «S'il y a des frais complémentaires pour la construction de l'abattoir municipal ou de l'hospice, c'est la faute à Grenet!» ... «S'il n'y pas de travail, c'est la faute à Grenet!» etc.

Si bien qu'aux élections municipales du 20 juillet 1848, il ne sera que le cinquième élu avec 486 voix seulement; ses principaux adversaires, Epoigny et Simon Moreau, recueillant respectivement 614 et 594 voix ¹.

^{1 .} Lors de l'installation du 18 août, on apprend l'ordre du tableau : Epoigny, Feneux père, Moreau Simon, Cappé-Blanchard, Grenet, Moniot aîné, Pavillon Thomas, Bourgoin-Esclavy, Bonnard-Vignot, Perrier-Godeau, Sevenat-Dreux, Lelorain, Frégué père, Godefroy Louis, Levert, Gaillout-Perrier.



GUSTAVE LEROY, chansonnier ouvrier, stigmatise dans le « Le bal et la guillotine », écrit en 1849, par une antithèse saisissante qui s'achève en vision d'horreur, l'indisserce et la cruauté de la classe dominante.

LE BAL ET LA GUILLOTINE

C'est aujourd'hui qu'eut lieu le sacrifice, Fasse le ciel que ce soit le dernier, Ils ont dressé le mortel édifice Qu'un peuple roi brisait en février;

5 Elle est debout, la sangiante machine, A son travail on ne peut plus surseoir, Républicains! voici la guillotine... A l'Elysée on dansera ce soir!

Femmes du bal, sonnez votre servante, 10 Qu'elle vous mette un corset... le plus beau, Les condamnés, ô douleur émouvante, N'ont pour valet que celui du bourreau! Votre calèche, élégante, coquette,

Votre calèche, élégante, coquette, 15 Vous mène au bal que donne le pouvoir, Eux, pour calèche, ont l'ignoble charrette... A l'Elysée on dansera ce soir!

Femmes, riez, votre mise est parfaite, Vos diamants lancent leurs mille feux; 20 Les condamnés ont aussi leur toilette, Mais le bourreau leur coupe les cheveux! La fashion bourgeoise et militaire Vous fait cortège et vous suit pour vous voir, Prêtre et bourreau les suivent au Calvaire... 25 A l'Elysée on dansera ce soir!

En juin 1848, l'armée écrase le soulèvement des ouvriers porisiens. Le 10 décembre, Louis-Napoléon est élu président de la République. L'après-48 marque l'affondrement d'un certain socialisme nourn d'illusions et chargé de religiosité, face à un pouvoir dont l'autorité s'affirme tous les jours, jusqu'au coup d'état du 2 décembre 1851 : l'heure n'est plus aux lendemains qui chantent.

Strauss conduira la troupe musicale, Femmes,valsez, les sons harmonieux De sa musique, heureuse, sans égale, Provoqueront des soupirs envieux;

30 Eux pour musique ont leurs mornes tortures, Et pour couvrir leurs cris de désespoir, Le couperet grince dans ses rainures... A l'Elysée on dansera ce soir!

Dansez, valsez, faites valoir vos charmes, 35 Dansez, valsez pour six cent mille francs, Là-bas, la-bas deux veuves sont en larmes, Entendez-vous les cris de leurs enfants ? Laissez tomber de vos mains si bien faites Votre bouquet ou votre fin mouchoir,

40 L'exécuteur a fait tomber deux têtes... A l'Elysée on dansera ce soir!

Quel bai brillant, quelle lugubre scène! Contraste affreux... le rire et la douleur... Le Président ouvre le bal... quelle aubaine, 45 Les patients ont vu l'exécuteur!

45 Les patients ont vu l'exècuteur! Le couteau tombe... il sépare, il écarte Le chef du tronc... le sang jaillit tout noir! Et vient tacher le front de Bonaparte... A l'Elysée on dansera ce soir!

Pierre Dupont Chants et poésies 1875

La Révolution de 1848

Elle laissa un profond sentiment de nostalgie et une grande amertume, comme le montrent ces couplets.

Rapidement matée par Cavaignac et les républicains modérés, elle fut définitivement enterrée par l'élection de Louis-Napoléon Bonaparte à la présidence de la République

Bien qu'élu, sans problème, conseiller général fin août, lassé par la polémique, il démissionnera du poste de maire le 1er octobre.

Dans son édition du 10 octobre 1848, le Journal Judiciaire de Joigny claironne :

«M. Grenet a donné sa démission de maire de la ville de Joigny. M. Simon Moreau, conseiller municipal, en exerce les fonctions en vertu de son ordre d'inscription au tableau. C'est un homme probe et ferme, jouissant de l'estime générale et sincèrement dévoué aux progrès de la démocratie. Les intérêts de la ville sont en mains sûres!»

Il faut noter que Wasse, lui-même, n'échappe pas à la vindicte: Il lui est notamment reproché d'avoir dit, le lendemain de l'émeute, à son secrétaire en se frottant les mains: «Nous avons montré hier aux bourgeois ce que nous savons faire». Cette affirmation est plus que douteuse étant donné son comportement général.

Au mois d'août, il est révoqué.

Pour remercier Wasse de son dévouement, les gardes nationaux, dont il fut, un temps, le commandant lui offrent un drapeau. Il s'adresse à eux dans une allocution de remerciements : « ... Le drapeau que vous me remettez sera pour moi une relique sacrée... Il me rappellera que, dans des fonctions différentes, nous avons combattu sous la même bannière. Il me rappellera plus puissamment que toutes paroles que nous devons mettre incessamment en pratique sont celles de la sublime devise de notre République: Liberté, Egalité, Fraternité... Mais qu'elle frappe ou qu'elle honore, la République n'en est pas moins notre mère...» ²

4. Simon Moreau, maire

D. Grenet a donc démissionné de sa charge de maire, mais pas de celle de conseiller municipal. Il reste tout aussi considéré tant de la population que de la majorité du conseil municipal, bien que les premiers élus soient les amis de Simon Moreau.

Pour l'élection des membres de la commission du budget, il est le premier élu avec 13 voix sur 17 présents.

Lors de la nomination de la commission chargée de l'acceptation du legs Lesire-Lacam, il est encore le mieux élu avec 11 suffrages sur 14 votants.

Pour la commission chargée d'examiner les comptes du collège, Grenet est élu en tête avec 10 voix sur 13 votants.

C'est encore lui qui est désigné, avec Feneux, pour liquider l'affaire de l'abattoir, alors que Moreau l'avait vertement attaqué à ce propos quelque temps plus tôt, comme on va le voir.

Le 24 février 1849, un banquet réunissait 300 convives dans le salon de Mars, en haut de la rue d'Etape, pour fêter l'anniversaire du rétablissement de la République. La présidence en est évidemment confiée à D. Grenet, qui porte des toasts fervents et applaudis à la fin du repas :

^{2 .} Rapporté par le Journal Judiciaire de Joigny (JJJ) du 30 août 1848.

«A la Révolution française!

A ses grands principes d'ordre politique et social ...

A la République !...

Mais à la République telle que la veulent tous les esprits sensés ... : humanitaire, glorieuse et pure;

Humanitaire, car c'est le seul gouvernement qui puisse se soutenir sans violence et sans mauvaises passions;

Glorieuse, car son drapeau ne pourrait faillir à l'honneur et à la foi jurée;

Pure de toute souillure comme les principes de liberté, d'égalité, de fraternité qui constituent son essence.

«A la République, qui a pour dogme la famille, la propriété, le travail et l'assistance...»

Le journal l'Union Républicaine rapporte cet événement en poursuivant :

«Avant de se séparer, les démocrates de Joigny ont offert au citoyen Grenet une des bannières qui décoraient la salle en témoignage de leur cordiale estime et de leur confiance. Ils ne se sont pas bornés à cette manifestation. Tous ont raccompagné jusqu'à son domicile le citoyen Grenet, marchant dans un ordre parfait, chantant nos hymnes révolutionnaires dont les refrains arrivaient aux oreilles de l'aristocratie locale conviée à un bal qui se donnait à l'hôtel-de-ville non illuminé» Piqués au vif le parti de l'ordre organisa à son tour un banquet le 11 mars suivant. Ce qui fit dire à l'Union Républicaine: «La réaction s'amuse» D. Grenet fait alors paraître un article pour calmer les esprits.

Pour les élections législatives suivantes, il acceptait la présidence du comité électoral démocratique et rédigeait un manifeste que les plus socialisants ne pourraient récuser. A ce moment-là, c'est à l'évidence, utopique.

Des débats houleux et sans concession

Sans doute, Simon Moreau est-il de tempérament autoitaire, mais la majorité du conseil municipal ne s'en laisse pas compter. Début juin 1849, lors de l'examen du budget de 1850, Bourgoin, rapporteur de la commission, après examen des comptes de l'administration de la ville, propose une résolution sévère :

«Les membres de la commission... sont préoccupés par la situation anormale et provisoire, [qui dure] depuis trop longtemps...

Cet état de choses ne peut se prolonger sans compromettre les intérêts de la ville...

[IIs] reconnaissent que M. Moreau, administrateur provisoire, n'aurait pas dû se charger seul de l'administration de la ville ...Deux adjoints sont nécessaires.

Considérant que M. Moreau n'ayant rendu aucun compte moral de son administration, il est impossible de porter un jugement positif, ils proposent la motion suivante:

Constatant la situation extrêmement grave de la ville, considérant que M. Moreau n'a pas rendu compte, [les membres de la commission

des finances] lui laissent la responsabilité de ses actes [et sont dans l'impossibilité] d'établir un budget.»

Après quelques explications, le conseil passe au vote et, en l'absence de Moreau, comme c'est la règle, rejette son rapport, puis vote l'adoption de la motion de la commission par 11 voix contre 2 ; il décide enfin que cette motion «sera présentée à M. le Sous-Préfet à la diligence de M. Feneux»

Une passe d'armes très polémique va avoir lieu alors entre S. Moreau et D. Grenet, président de la commission des finances, quand ce dernier demande à l'administrateur provisoire des précisions sur sa gestion. Moreau ne répond pas à la question, mais attaque la gestion de l'équipe précédente notamment à propos de l'abattoir, dont le coût a dépassé de loin les prévisions initiales. Il affirme que les ouvriers de l'hôpital -qui était en construction au même moment- ont tous été transférés à l'abattoir en 1845. Grenet affirme que cette assertion est fausse. Moreau dit qu'il demandera une enquête. Moreau attaque Grenet pour la gestion précédente parcequ'il sait que, même s'il n'était pas maire, il en était le véritable animateur.

Grenet reproche alors à Moreau une illégalité concernant une exhumation pour laquelle il aurait dû être consulté, en tant que médecin des épidémies :

«Grenet : «Vous avez signé en aveugle ou vous avez menti !»

«Moreau, hors de lui répond : «Vous êtes un lâche, un misérable !» La plupart des conseillers se lèvent pour partir, quand l'un d'eux propose la motion suivante :

«Le conseil municipal, justement indigné de la manière inconvenante dont M. Moreau dirige les débats, rappelle celui-ci au respect qu'il doit au conseil et passe à l'ordre du jour»

Grenet propose un amendement :

«Le conseil municipal, lassé des récriminations de M. Moreau contre les anciens administrateurs, passe à l'ordre du jour»

Une certaine confusion en résulte et S. Moreau en profite pour lever la séance. Les conseillers décident malgré tout de voter. La motion Grenet est adoptée par 12 voix contre 2 seulement.

Quelques jours plus tard le conseil revient à la charge en votant, par 10 voix contre 5, une motion très explicite à l'adresse du sous-préfet :

«Le conseil municipal..., inquiet de l'avenir financier de la ville et préoccupé de la manière dont elle est administrée sous les rapports de la police et de son état sanitaire, impressionné... par la manière peu digne dont ses délibérations sont conduites... malgré des propos sages et conciliants, sans aucun effet... prie M. le Sous-Préfet d'intervenir.... Si cet état insupportable devait durer plus longtemps, le conseil craint... un désordre complet et la ruine inévitable !»

Fin juillet 1849, rien n'est arrangé. La discussion tourne toujours autour de l'abattoir : les travaux de M. Petit ne sont toujours pas soldés.

Un conseiller propose de supplier à nouveau le préfet de compléter l'administration de la ville. Moreau réplique qu'il a une autre proposition à faire :

«Voter 1000 francs pour la réception du Président de la République, s'il s'arrête à Joigny lors de l'inauguration du chemin de fer Paris-Tonnerre»

Sans budget, les conseillers refusent de retenir un chiffre, mais «...mettent à la disposition de l'administration de la ville toutes sommes nécessaires pour recevoir dignement et convenablement M. le Président de la République»

La proposition des conseillers est retenue par 17 voix contre une seule. L'opposition entre Moreau et son conseil est encore plus évidente à la session de novembre.

Le 17, par 14 voix pour, 2 contre et une abstention, la motion suivante est adoptée:

«Le conseil municipal de Joigny, en votant les budgets, supplémentaire de 1849 et ordinaire de 1850, l'a fait d'après l'avis de la commission des finances, obligé de les formuler sans rapport préalable et sans documents suffisants; il n'a été mu que par l'intérêt public et par la crainte de jeter la perturbation dans la commune.

Il décline toute responsabilité pour les choses qu'il ignore, repousse toute solidarité avec l'administration municipale déplorable et déclare que, pour l'avenir, il sera obligé de refuser tout concours à M. le conseiller municipal Moreau.»

Pour la fin de cette session, ce n'est pas moins de 8 pages du registre des délibérations du conseil municipal qui sont encore consacrées à une protestation contre l'administration provisoire prolongée de la ville et contre la mauvaise gestion de l'administrateur Moreau¹.

Cette protestation permanente ne pouvait pas durer longtemps. La période nouvelle n'était pas favorable aux républicains radicaux. En effet, Le 10 décembre 1848, Louis-Napoléon Bonaparte avait été élu président de la République pour 4 ans selon la nouvelle constitution. Ce fut un vrai triomphe dans l'Yonne comme ailleurs. En juin précédent, il avait été élu député de l'Yonne.

Progressivement, l'administration préfectorale était changée par le nouveau président, comme il l'avait fait pour le gouvernement en nommant à sa tête le royaliste Odilon Barrot . On a vu que le sous-préfet Wasse en avait déjà fait les frais.

Cela ne pouvait que rendre les ennemis de Grenet plus sûrs d'eux-mêmes et plus hardis.

5. Se débarrasser de Grenet à tout prix

Telle a dû être le sentiment de S. Moreau, quand, en février 1850, il le révoque de ses fonctions de médecin du dispensaire. Le 11 mars suivant, le préfet de l'Yonne le révoquait, à son tour, de ses fonctions de médecin

^{1.} Archives municipales. Registres des délibérations, 1 D 12, feuilles 106 bis à 110.

des épidémies et de médecin de l'hospice «pour avoir perçu un droit de visite sur les femmes attachées aux maisons de prostitution»; l'arrêté est ratifié un mois après par le ministre de l'Intérieur. Puisqu'il s'agissait d'un délit, une plainte avait été déposée au parquet.

Une polémique furieuse s'engage dans les journaux, à la hauteur de la crainte que la stature de Grenet procurait aux amis de Simon Moreau. La Constitution et La Fraternité, journaux de droite, ne le ménagent pas; le second, théoriquement moins marqué, n'est pas le moins virulent.

Dominique Grenet répond, dans L'Union Républicaine, que ces accusations et ces révocations ne sont que de basses vengeances.

Le tribunal de Joigny rend, d'ailleurs, un non-lieu; mais le procureur de la République interjette appel. La chambre des mises en accusation de la Cour d'Appel de Paris déclare qu'il n'y a pas lieu de poursuivre car «les faits ont été mal qualifiés par les premiers juges».

Triomphant, Dominique Grenet annonce lui-même la décision du jugement dans L'Union Républicaine, assez fermement mais sans acrimonie; ce qui fait dire au journaliste, qui commente: «Vainqueur dans une lutte où son honneur était mis en cause, Grenet ne répond à ses détracteurs que par le silence du mépris... Pendant 25 ans, il a donné ses soins aux familles nécessiteuses de quelques uns de ses ennemis sans avoir reçu ni réclamé les moindres honoraires...»

Poursuivant, il ajoute que sa notoriété dans la ville l'avait porté aux plus hautes responsabilités et que sa réputation était intacte, ses détracteurs n'avaient trouvé qu'un moyen pour l'abattre : «...le priver de ses droits civiques pour annuler l'influence qu'il conservait sur la démocratie».

Mais la calomnie ne désarma pas. On l'accusait de soudoyer des agitateurs pour mettre en difficulté le gouvernement par des manifestations et l'on continua à dire à nouveau : «c'est la faute à Grenet !» On l'accusait de ruiner le pays : C'était la faute à Grenet, si, à ce moment-là précisément, il n'y avait pas de régiment à Joigny ; ce qui était, à l'évidence, préjudiciable au commerce local.

Haussmann «met de l'ordre» dans le département

Le préfet de l'Yonne, M. de Coutencin, qui ne voulait pas prendre parti, était remplacé le 12 septembre 1850 par un homme déterminé et dévoué au Prince-Président, le baron Haussmann.

Dans ses mémoires, celui-ci raconte comment il a procédé pour «reconquérir l'administration municipale de Joigny». C'était, de son avis, le plus difficile. Si les conseils municipaux d'Auxerre et de Sens étaient composés d'opposants même sous la Monarchie de Juillet, «celui de Joigny s'était toujours distingué par les opinions radicales de la grande majorité de ses membres». A l'évidence, on l'a vu, la plupart des conseillers étaient les partisans farouches de Grenet.

Quinze jours après avoir obtenu une majorité favorable dans la ville d'Auxerre, Haussmann demande au gouvernement la dissolution du conseil municipal de Joigny «motivée par une longue série de délibérations portant refus d'obéissance à des prescriptions légales et réglementaires» – en fait, ils étaient surtout en opposition à Simon Moreau.

Un mois après, le 15 avril 1851, le président de la République décrète la dissolution du conseil municipal de Joigny.

Haussmann nomme une municipalité provisoire:

- Simon Moreau, propriétaire, maire
 - Cappé-Blanchard, banquier, et
- Champeaux-Puisoye, négociant, adjoints.

Il se met en devoir d'organiser les élections municipales. Dans ses mémoires, il semble très fier de sa manipulation, qui confine à la tricherie :

Pour les élections du 25 mai 1851, il divise la ville en trois sections: le haut de la ville, quartier des vignerons, le centre avec ses maisons bourgeoises, quelques marchands et peu d'artisans, enfin les quartiers des quais concernant le commerce et les entreprises de transport, coches d'eau ou diligences.

«Assurer une représentation à chacun de ces trois groupes, dans le nouveau Conseil municipal, constituait une mesure inattaquable...». Le sous-préfet et l'administration en place y voyaient la certitude de la victoire des modérés dans les deux sections du centre et des quais.

Selon les «démocrates», le nombre d'électeurs potentiel était de 1700, mais 655 noms auraient été rayés; de plus, le découpage des sections était tel que certains ne savaient pas où aller voter.

Haussmann arrête le nombre de votants à 1145; il précise qu'il y eut 899 votes qui « donnèrent 475 voix aux candidats proposés par l'Administration, et 424 à ceux des opposants» Il poursuit : «...La faiblesse de cette différence montre combien il était opportun de faire, sans hésiter, la part du feu; je veux dire : de livrer une section aux opposants, pour consolider le succès de l'opinion modérée dans les deux autres. En définitive, sur 23 membres composant le Conseil municipal, on en comptait 16 dévoués au Gouvernement, et 7 seulement appartenant à la démagogie, naguère dominante dans cette assemblée» Le maire et les adjoints confirmés dans leurs fonctions pouvaient compter sur une majorité stable et fidèle des deux tiers du conseil.

Triomphant, Haussmann conclut:

«C'est la première fois, depuis 1830, c'est-à-dire depuis que les conseils municipaux sont électifs, que, dans celui de Joigny, la majorité est bonne!» Il poursuit : «Les trois principales villes de l'Yonne, qui étaient aux mains de rouges, il y a moins d'un an, et qui semblaient à jamais inféodées au socialisme sont aujourd'hui reconquises à la cause de l'ordre...».

Le Journal Judiciaire de Joigny commente ces élections dans le même sens par l'organe de son rédacteur, Hilaire Bonafous: «Dans la section de Saint-André, l'opposition a triomphé à une très grande majorité; aussi elle y a fait élire, il faut bien le reconnaître, les premières célébrités de la démocratie¹ du pays... Pourquoi ce résultat ? Nous allons vous le dire: la section de Saint-André est composée presqu'en entier non pas de démocrates et de socialistes, comme les feuilles rouges ne manqueront pas de le dire, mais de bons vignerons âpres au gain, rudes au labeur (C'est leur éloge) et

^{1.} Démocratie et démagogie sont, à ce moment-là, quasi synonymes dans l'esprit des «modérés».

tous un peu propriétaires. Ces gens-là ne sont ni partageux, ni socialistes, ce sont des gens honnêtes, mais peu éclairés. Ils ne se rendent pas compte du bien ou du mal que peut faire un conseil municipal s'il est mal composé. Ils se croient, en outre, liés qu'ils sont par la reconnaissance, sous la dépendance d'un homme honorable et bienfaisant dans sa vie privée, mais esprit remuant, inquiet et chagrin trouvant mauvais tout ce qui ne se fait pas par lui, voulant être tout, tout mener, tout diriger et prêt à tout sacrifier à sa vaniteuse personnalité».

C'était faire peu de cas du jour où Grenet, maire de la ville, démissionna car il se considérait mal élu, en étant seulement sixième sur 23! On se rappellera la joie du même journaliste pour annoncer cette démission et la nomination, à sa place, de Simon Moreau, objet de ses louanges.

Lors de l'installation du conseil, le 4 juin suivant, le sous-préfet est tout aussi satisfait: «... Je ne vous parlerai pas de l'heureux effet produit, même hors du département, par le succès de vos candidatures... La composition du conseil répond aux désirs et aux voeux légitimes de la population de Joigny... La discorde et l'anarchie paralysaient des efforts récompensés il y a peu de jours...».

Le 3 juillet 1851, un décret signé de Louis-Napoléon Bonaparte confirme: Moreau Simon est nommé maire de Joigny, Cappé-Blanchard Nicolas Philippe Jacques et Champeaux-Puisoye Jean-Louis François sont nommés adjoints¹.

Grenet et ses amis ne sont pas pour autant abattus. Ils mènent résolument l'opposition.

Dès le 21 juillet 1851, ils contestent la tenue d'une réunion pour convocation illégale. Grenet, entre autres, prévient qu'il s'abstiendra dans tous les votes proposés. Quelques jours après, lors d'une réunion avec les plus imposés, ils votent le principe d'un emprunt de 100.000 francs remboursables en 1856, 1857, 1858 et 1859 sur le produit des bois de Fort-Bouquin pour le paiement des dépenses de l'abattoir.

Mais ils s'élèvent contre une augmentation de 5 centimes sur les 4 contributions pour payer le casernement, car, précise Grenet, «elle grèverait surtout les personnes peu aisées». La proposition est cependant adoptée par 37 boules blanches contre 8 noires². Lors de l'examen du budget du collège, Grenet et Wasse demandent que les salaires ne soient pas diminués, «au contraire, si l'on veut des professeurs de bonne qualité».

Le 7 août, Wasse fait remarquer que la nomination du concierge n'a pas été soumise au conseil, qu'il n'a pas été consulté pour le réglement et les tarifs de l'abattoir ; il demande que soit voté un blâme; ce que refuse la majorité. Grenet, à son tour, demande pourquoi la destitution du brigadierchef des gardes n'a pas été soumise au conseil ; lui aussi demande un blâme aussitôt refusé. Wasse fait aussi état de plaintes concernant le comportement de la police municipale.

^{1.} Les autres élus présents sont Lallier, Saulin, Longbois, Villetard, Durand Godefroy, Cathelin, Denizot, Pavillon, Fouffé, Huré, Burat, Villeret et Perrier. A la séance suivante se présentent les élus républicains : Grenet, Bourgoin, Meignen, Epoigny, Wasse et Sévenat, ainsi que le royaliste Chaudot.

^{2.} Le vote par boules de couleur était encore fréquent : les blanches signifiant l'approbation, les noires le refus de la proposition soumise aux suffrages.

Par contre, est adoptée une proposition de Grenet souhaitant que la foire du 14 septembre soit faite sur 2 jours, au lieu d'un, pour permettre de meilleurs échanges commerciaux concernant tonneaux et accessoires.

Le 5 octobre, une polémique éclate à propos de la légalité de la réunion du 21 juillet, donc du vote concernant les 5 centimes supplémentaires devant rapporter 6.000 francs pour payer Delapierre, propriétaire du Petit Quartier.

Quand le conseil municipal désigne ses représentants pour la réorganisation de la garde nationale, MM. Grenet, Meignen, Sévenat, Bourgoin et Wasse demandent qu'il soit noté au registre des délibérations qu'ils ne prennent pas part au vote.

Ils seront encore présents le 7 décembre 1851, puis on ne les reverra plus...

6. Le coup d'Etat du 2 décembre 1851 et ses conséquences à Joigny

Le coup d'Etat du 2 décembre 1851 avait pour but la suppression, dans la constitution, de la non «rééligibilité» du président de la République élu pour 4 ans seulement. Sans le coup d'Etat, le Prince-Président n'aurait plus eu qu'une petite année de pouvoir.

Les Républicains démocrates s'y opposent évidemment, mais, ce n'est pas l'insurrection à Joigny contrairement aux bruits que la presse inféodée fait courir. Dans «La Patrie» du 8 décembre 1851, on peut lire: «D'horribles forfaits ont été commis à Joigny. Le curé, le maire, le sous-préfet et plusieurs gendarmes ont été lâchement massacrés, sans qu'il se soit trouvé une poignée d'hommes assez énergiques pour empêcher ces assassinats». Le lendemain, le sous-préfet, qui avait succédé à Wasse, d'Avésié de Pontes, inféodé au pouvoir, rétablit la vérité: «Pas une goutte de sang n'a été versée à Joigny. La vie de personne n'a été menacée; toute tentative de désordre eût été promptement réprimée par la gendarmerie et les bons citoyens, qui, à la première nouvelle des événements, se sont armés et sont venus se mettre à la disposition des autorités»¹

La répression est importante sous l'impulsion de l'ancien préfet de police Carlier, nommé commissaire chargé de l'enquête dans l'Yonne et dans la Nièvre²

Rien que dans l'arrondissement de Joigny, 600 personnes sont incarcérées entre le 5 et le 15 décembre 1851, si bien que les prisons sont largement insuffisantes.

Afin de mettre un terme à la résistance républicaine, le Prince-Président signe un décret permettant la déportation sans jugement, pour une durée de 5 à 10 ans, soit en Algérie, soit en Guyane, des membres ou anciens membres d'une société secrète; ce décret vise à l'évidence les francs-maçons et l'on sait que Dominique Grenet est le vénérable de la loge du Phénix à Joigny.

^{1.} Rapporté par V. Schoelcher, dans son «Histoire des crimes du 2 décembre».

^{2.} La répression, à Clamecy surtout, y fut terrible (Voir les Actes du colloque de Clamecy du 24 mai 1997 -Société scientifique et artistique de Clamecy).

Grenet arrêté

Il est arrêté le 13, avec trois autres conseillers Wasse, Bourgoin-Esclavy et Meignen, ainsi que Fouffé dont on a vu le rôle lors des événements du 25 juin 1848. Son fils, Dominique Jules dit Charles Grenet, qui avait fini ses études médicales l'année précédente et venait tout juste de rejoindre Joigny, fait partie, lui aussi, de la charrette. Rien, pourtant, ne laisse supposer qu'il ait joué le moindre rôle politique.

Mais le procureur de la République, Lelorain, avait été remplacé en 1849 par Benoît, qui porte un jugement très défavorable sur D. Grenet; il le considère comme le responsable de l'agitation par sa «déplorable activité de propagande socialiste»; c'est le meneur, et son «état-major n'est composé que d'individus d'assez bas étage, commerçants faillis, fonctionnaires révoqués».

Faute de place dans les prisons, D. Grenet et ses amis seront incarcérés dans les écuries du Grand-Quartier, où ils furent traîtés avec brutalité. Dans «l'Historique de la loge française Le Phénix», Edgar Bérillon affirme: «Non contents de les laisser entassés au milieu des immondices, leurs bourreaux souillaient leurs aliments». Quand Grenet, malade, sollicite la faveur d'aller au bain, quatre lanciers, pistolet au poing l'accompagnent «Ces lâches avinés ... ont frappé de leurs lances ce malade qui ne marchait point assez vite...». Pendant la promenade traditionnelle des détenus dans la cour, il reçoit «malencontreusement» un pot de fleur sur la tête; s'écroulant inerte aux pieds de son ami Bourgoin, il est conduit à l'hôpital, où il reste pendant une semaine «entre la vie et la mort». Dès qu'il va un peu mieux, il est transféré à la prison d'Auxerre avec son fils et ses amis conseillers «pour être soustraits à la contagion des autres détenus».

Condamné à la déportation à Lambèse en Algérie, il est incarcéré au fort de Bicêtre, ainsi que son fils; ils y restent 5 mois. Seuls son frère Théophile, avocat à Paris, et ses nièces ont pu lui rendre visite.

Leur peine commuée en bannissement, ils sont conduits à la gare, à pied, en vêtements numérotés, comme des bagnards! Son fils opte pour Istanbul, où il a une tante, et lui pour la Belgique, d'abord à Bruxelles, puis à Louvain. Si Charles est autorisé à faire une halte à Joigny avant de rejoindre Marseille pour embarquer pour le Moyen-Orient, son père doit gagner directement la Belgique.

La femme de Dominique Grenet, Louise Hélène Mocquot, sa mère Nicole Chollet et sa tante Gallereux s'étaient dépensées sans compter pour les faire libérer, lui et son fils. Ses amis, pourtant bien en cour du nouveau pouvoir, MM. de Cormenin et de Maupas, le général-comte Guyon, aide de camp du Prince-Président, Ragon des Essarts avaient fait des prodiges pour les faire libérer. Ils n'obtinrent, on l'a vu, que la commutation de la peine en simple bannissement. Le nouveau préfet de l'Yonne, Rodolphe d'Ornano, était de la même trempe que le baron Haussmann et le procureur Benoît. Il répond à l'un des intervenants : «MM. Grenet, père et fils, sont au nombre des anciens meneurs socialistes qui ont fait le plus de mal dans l'Yonne». Le 2 mars 1852, Gillet, beau-père de Cormenin, intervient en faveur de Grenet et Bourgoin – rappelons-nous que Grenet dînait chez lui le fameux soir du 25 juin 1848

en compagnie de Wasse. Gillet insiste pour déclarer fausses les assertions qui prétendent que Grenet est riche; il affirme qu'«il n'a d'aisance que par sa profession... et [par ses] vignes qui ne produisent pas toujours et surtout pas sans soins très nombreux».

En août 1852, sa femme se déplaçe elle-même à Paris pour implorer sa grâce.

Elle recevra, mi décembre 1852, une lettre du vicomte de Cormenin, qui lui annonce, avec joie, que son mari et son fils vont être autorisés à rejoindre leur domicile.

7. L'agonie de la II^e République et la mort de D. Grenet

Dans le même moment à Joigny, le nouveau conseil municipal, élu les 12 et 17 septembre 1852, était installé le 21 octobre¹. Après la proclamation, le sous-préfet fait une allocution de circonstance, qui reçoit une très vive approbation et chacun de «jurer obéissance à la Constitution et fidélité au Président».

Mais ce n'est pas suffisant. Le maire, Simon Moreau, propose aussitôt qu'une «adresse» soit envoyée au Prince-Président pour lui demander de franchir le pas ultime. Elle est à la hauteur de son dévouement et dans la note du moment!

Au passage, rappelons-nous quand même que Moreau et Cappé, son adjoint, étaient aux côtés de Grenet dans l'administration primitive de la ville de Joigny lors de la fondation de la deuxième République. Leurs chemins avaient sérieusement divergé!

Le Prince-Président y est appelé «Monseigneur».

Après avoir rappelé les circonstances exceptionnelles de son élection et les suffrages nombreux des Joviniens en particulier, les conseillers analysent les motivations des électeurs en faveur de l'ordre que Napoléon avait su instituer par opposition à l'anarchie, pour conclure ce paragraphe: «C'était Dieu qui les inspirait!»

Ils poursuivent: «L'hydre du socialisme, grandissant, dressant ses mille têtes rugissantes, prêtes à dévorer religion, famille, propriété, l'édifice de plus de quatorze siècles...

Nous étions perdus, si Dieu qui vous a éprouvé par des malheurs, n'eût pas reconnu en vous une âme fortement trempée, capable de lutter contre le monstre...

Dieu vous a donné un surcroît de force... et quand le moment est venu de porter le coup mortel, il vous a dit : «Frappe!» et votre bras, se levant soudain, s'est appesanti sur le monstre et l'a écrasé...

^{1.} Moreau, maire, Cappé, adjoint, Rebillard, Choin, Lacam père, Lefebvre-Devaux père, Pavillon-Fouffé, Epoigny, Jullien, Denizot, Longbois, Emery père, Couturat, Chollet-Longbois, Tonnelier, Benoît-Courtois, Février-Godeau et Gaillout-Danjou.

N'étaient pas présents: Chaudot, Bouron fils, Villetard-Chailley, Cathelin, Saulin, Champeaux-Puisoye.

La France, cette reine de la civilisation, que vous avez sauvée des souillures et des profanations des barbares, veut vous prouver sa reconnaissance par sa couronne sur votre tête, comme autrefois sur celle du héros, votre oncle...

Vive Napoléon III!»

Cette envolée lyrique fut signée par l'ensemble des membres présents du conseil qui venaient d'être installés.

Ils ne furent sûrement pas les seuls et le Prince-Président ne tarda pas à se muer en Empereur.

Alors, les républicains, comme Grenet, ne semblent plus dangereux.

C'est pourtant seulement le 10 janvier 1853 que le préfet d'Ornano signera l'autorisation de retour des proscrits. Leur joie, certainement, fut grande de retrouver les leurs, bien que les tracasseries d'une surveillance policière ne cessèrent pas un instant pendant les quelques mois qui restaient à vivre à D. Grenet.

Le pot de fleur, le séjour à Bicêtre, sans doute, mais aussi, le tourment de l'éloignement de ceux qu'il chérissait, l'impression de gâchis d'une vie de dévouement à ses concitoyens eurent raison de sa santé.

Le 3 juin 1853, ses amis Edme Bernard Levert, propriétaire, et Louis Etienne Bourgoin-Esclavy, négociant, déclarent son décès enregistré par l'adjoint Nicolas Philippe Cappé. Dominique Grenet venait de faire une crise d'apoplexie fatale, le jour même de ses 59 ans.

La persécution le poursuivit jusqu'à ses obsèques: on voulut ouvrir son cercueil pour y trouver les «preuves de ses conspirations». Son épouse s'y opposa farouchement. Le jour des funérailles, on fit poster des agents sur toutes les routes alentour pour refouler tous ceux qui voulaient rendre un dernier hommage à leur héros, en affirmant que la cérémonie était remise au lendemain. Pourtant la foule était grande, des petites gens surtout, mais aussi des amis fidèles; certains avaient fait de longs voyages en bravant les autorités, tel Lelorain, l'ancien procureur de la République de Joigny, qui avait fait carrière, successivement à Semur, à Chaumont, à Dijon, pour finir à la Cour d'appel de Lyon.

Tout le long du cortège, des troupes en armes, baïonnettes au canon, étaient là pour empêcher toute manifestation; des cavaliers, prêts à charger, gardaient les abords du cimetière. Même mort, Grenet faisait encore peur!

A Joigny, avec Dominique Grenet on enterrait définitivement la Deuxième République. Il en avait été le véritable héros au sens romantique du terme.

Un contemporain de Rousseau avait dit de lui: «On ne peut que l'adorer ou l'exécrer!» Cette formule, à l'évidence, pouvait tout à fait s'appliquer à Dominique Grenet dans cette période difficile qui voyait s'affronter les disciples des «lumières», altruistes et solidaires, à ceux qui avaient acquis des situations qu'ils n'étaient pas prêts à partager.

LE SECOND EMPIRE

par Bernard Fleury

Il n'y a pas de réelle transition entre la dernière année de la Ile République particulièrement répressive et l'Empire autoritaire qui suivra. Leurs partisans sont motivés par la peur de la Révolution et des «rouges», même si ces derniers ne sont souvent, en fait, que d'autres bourgeois seulement un peu plus sensibles aux misères du petit peuple et le plus souvent surtout très idéalistes. On a vu comment Dominique Grenet en a fait les frais.

L'avènement du Second Empire à Joigny était l'aboutissement souhaité par Simon Moreau. Pourtant, il n'en profitera pas longtemps. Rapidement, une scission semble intervenir dans le conseil municipal, dont nous ne connaissons pas les motifs. Ils n'apparaissent pas, en tout cas, dans le registre des délibérations du conseil. Sans polémique apparente, ni même simples problèmes, du jour au lendemain, un certain nombre de conseillers, dont le maire, subitement n'assistent plus aux réunions. Suit alors une période d'incertitude de quatre¹ longues années, avec un changement fréquent du conseiller faisant fonction de maire, jusqu'au moment où Pierre Alexandre Stanislas Couturat sera nommé maire en 1858. Couturat assurera avec dévouement ses fonctions jusqu'à la fin du Second Empire, qu'il défendra jusqu'au bout avec beaucoup de détermination.

1. Le Second Empire à Joigny avec Simon Moreau

Le 1er décembre 1852, pour la promulgation de l'Empire, le conseil vote «300 francs pour les dépenses y relatives». En février suivant, une adresse est faite à l'Empereur à l'occasion de son mariage et l'ensemble du conseil lui prête serment de fidélité.

Les actions tourneront autour de trois axes prioritaires:

- · le retour de l'influence religieuse,
- · les problèmes de liaisons traditionnels ou par voies ferrées et
- ceux de l'eau potable ; les puits devenant insuffisants, une adduction d'eau est envisagée.

Les actions sont toutefois conditionnées par l'état de finances.

Une pétition en faveur des frères des Ecoles chrétiennes avait été faite, avant même la promulgation de l'Empire, pour les rétablir dans leurs droits sur l'école communale tels qu'ils étaient avant 1848. La pétition est rejetée de peu par 9 boules blanches contre 10 noires. L'école communale restera en l'état sous la direction d'un laïque, M. Joubert, à qui le conseil renouvelle sa totale confiance!

¹⁻ Couturat parlera de 6 années d'instabilité

Le maire, partisan de cette solution, la motive par le coût engendré: les émoluments des trois frères s'élèveraient à 1800 francs et «ils perdraient leur autonomie». Par contre, la subvention qui leur est accordée, passe de 500 à 700 francs.

La construction d'une chapelle au chevet de l'église Saint-Jean est proposée par l'abbé Calmus, curé de Saint-Jean. Il demande l'autorisation d'utiliser une parcelle de terrain de 7 mètres 50 de large sur 8 de profondeur «afin d'y établir une chapelle à ses frais». Cette demande avait déjà été faite le 17 avril 1841, mais le projet avait été abandonné car les prétentions d'indemnisation exigées par M. Kreiss, propriétaire du château, étaient particulièrement exorbitantes. Le conseil accepte la proposition du curé en précisant qu' « à l'issue [de la construction], elle deviendra propriété communale».

Il faut noter aussi qu'au budget de 1854, 16.000 francs sont inscrits pour la réfection du clocher de Saint-Jean.

La maison de Saint-Antoine devient le presbytère Saint-Thibault en octobre 1853. Elle est contiguë à la chapelle Saint-Antoine, occupée par la salle d'asile¹.

Le premier musée

La grande salle voûtée située au-dessus de la salle d'asile Saint-Antoine est mise gratuitement à la disposition de M.Gillet² pour y installer le musée dont il veut doter la ville³.

Le projet de chemin de fer Joigny-Orléans est soumis au conseil début 1853. Une commission est nommée; elle est composée de Lacam, Robillard, Jullien, Saulin et Tonnelier.. Une séance extraordinaire lui est consacrée à la session de mai. Il est rappelé que les études faites en 1845 avaient amené les ingénieurs à déclarer dans leur rapport que «le chemin de fer de Joigny avec ses embranchements sur Chartres et Orléans, doit être considéré comme appelé à s'élever un jour au rang de «grande ligne», il présente une grande utilité commerciale et devra nécessairement être exécuté dans un avenir peu éloigné». Le rapporteur de la commission dit qu' «avec un tel avis, il n'y a pas d'autres voies à rechercher» et que, pour l'étude de l'embranchement sur Chartres, qui n'a pas encore été faite, le conseil municipal vote une subvention de 1.000 francs.

^{1 -} On se rappelle qu'un grenier avait été établi, par la construction d'un plancher, dans l'ancienne chapelle Saint-Antoine, louée comme grange , depuis 1781, à Gillet de la Jacqueminière, directeur des postes et des droits du pont. (CF. Histoire de l'Hôpital de Joigny par B. Fleury et La chapelle et la maison de Saint-Antoine dans l'Echo de Joigny n°51). C'est ce grenier inutilisé qui était attribué à M. Gillet; il existe probablement toujours avec sa voûte en plein cintre, ses entraits et poinçons au-dessus de l'école de danse!

^{2 -} M. Gillet, ancien notaire parisien, de la famille du précédent, est le beau-père du député de Cormenin. C'est lui qui installera, à ses frais, la promenade du Belvédère.

^{3 -} Dans la même réunion, Robillard et Lacam sont nommés à la Caisse d'épargne en remplacement de Gauné et Lallier, qui quittent Joigny: C'est le début de l'exode des anciens notables!

8.000 francs sont prévus pour la poursuite du pavage des rues et 1.200 francs pour le détournement de la route de Fournaudin¹, qui aboutit alors (et toujours) à la porte Percy pour la faire déboucher sur «la route impériale n°6 »² par la ruelle «au Curé».

Un budget important est prévu pour l'établissement ou la mise en état des chemins vicinaux : Joigny-Chamvres, Léchères-Chamvres, Longueron-route d'Aillant, Joigny-Epizy, Epizy-Grande Route, Joigny au port, ainsi que les rues créées pour desservir le nouveau quartier de l'abattoir. Il est décidé aussi d'ouvrir la rue des Sureaux sur la Guimbarde.

Les ateliers de charité.

Le conseil demande au Préfet que ces travaux de voirie ne soient pas adjugés, mais réservés aux ateliers de charité pour procurer quelques subsides à «la classe indigente».

A la demande du préfet, le gouvernement ouvre un crédit de 4 millions à partager entre les communes pour l'ouverture des ateliers de charité. Il précise que les subventions attribuées dans ce but pourront représenter le tiers des sommes dépensées pendant la mauvaise saison. Le problème sera récurrent l'hiver suivant.

Le problème d'alimentation en eau devient crucial.

Deux études sont menées: C'est Longbois qui rapporte la première pour établir une adduction des eaux de la fontaine d'Amour sur les hauts de la ville; Benoist, «architecte voyer», est chargé d'étudier le débit des eaux de la fontaine du ru Bignon, dite Grande Fontaine.

Mais l'état financier n'est pas brillant.

C'est Bouron qui le dit en rapportant l'examen du compte moral du maire en mai 1853 :

Il «constate la dégradation des finances de la ville depuis plusieurs années.

Trois causes principales:

- 1) Les dépenses extraordinaires pour l'abattoir, le collège, l'hospice,
- 2) La dépréciation des produits forestiers par la révolution de février 1848,
 - 3) Les dommages causés aux forêts par les ravageurs (sic)».

Il en conclut qu'il «faut se mettre à l'ouvrage et profiter de la tranquillité... pour ramener le rêve dans la cité, qui se dépeuple, et le travail chez les ouvriers dont les souffrances appellent un prompt remède».

Il propose trois solutions:

- 1) L'aménagement des coupes ordinaires de bois en les ramenant de 25 à 20 ans,
 - 2) La répression énergique des abus,

^{1 -} Maintenant appelée route de Brion

^{2 -} Route de Migennes

3) La vente de trois réserves, le Fort Bouquin 132 ha 11, les Droits 87 ha 82, la Fontaine des Bois Blancs 19 ha 55 ; ce qui pourrait rapporter 300.000 francs, dont 120.000 iraient à l'administration et 180.000 seraient placés en rente sur l'Etat». Le préfet refuse catégoriquement cette proposition.

Ses conclusions sont renvoyées en commission; le conseil décide d'emprunter 80.000 francs à rembourser en 10 ans sur le produit de la réserve de Fort Bouquin, dont la coupe sera demandée par anticipation.

Les projets concernant l'assainissement des Noues d'Abandon, le déplacement de la Guimbarde, «l'adoucissement des pentes des rues» sont retirés.

Pour augmenter les ressources de la ville en favorisant le commerce, on renouvelle la demande d'une foire supplémentaire pour la fin mai.

Dans le même but, une supplique est adressée à l'Empereur pour «augmenter la garnison». Une réponse arrivera trois mois plus tard: «l'attribution d'un escadron supplémentaire est conditionnée à son logement dans le petit quartier¹ aux frais de la ville». Celui-ci sera loué à M. Delapierre, son propriétaire, pour 6.000 francs par an. L'ancienne église des Capucins est ajoutée au casernement quelque temps plus tard pour 3.888 francs.

Ces mêmes problèmes de voirie, de chemin de fer, d'adduction d'eau, de casernement, ainsi que la misère de la «classe indigente» durant la mauvaise saison, resteront parmi les préoccupations récurrentes du conseil municipal pendant toutes les décénies suivantes. En cela Joigny n'est pas trop différente des autres petites villes de province.

2. Une longue période sans maire officiel

Début juillet 1854, M. Robillard, premier conseiller, préside une réunion du conseil après avoir constaté l'absence du maire et d'une dizaine de conseillers. Antoine Chaudot est nommé secrétaire de séance. Les motivations de leur absence n'apparaissent pas. Elles doivent être sérieuses cependant puisqu'ils démissionnent. Sans certitude, la cause en serait un conflit d'intérêt avec les marchands de bois tout puissants!

Le conseil municipal est dissous le 20 août suivant et une commission administrative est nommée par le préfet. Elle est composée des membres non démissionnaires et présidée par Lefebvre-Devaux, gendre de Lesire-Lacam, l'homme de la Restauration et de la Monarchie de Juillet, mais aussi nommé à la commission provisoire de la IIº République. Ils prêtent le serment rituel «d'obéissance à la constitution et fidélité à l'Empereur». Le mois suivant Chaudot fait fonction de maire. Puis, ce sera le tour de Rivaille, ensuite de Bouron après l'adjonction de trois nouveaux membres, enfin de Couturat. Pas pour longtemps, car Bouron reprend le flambeau, avant de le passer à nouveau à Robillard.

^{1 -} Il s'agit de l'actuelle école Saint-Jacques, ci-devant maladrerie Saint-Jacques, puis prieuré des Capucins, avant de devenir caserne privée.

Cette période d'instabilité dans la direction de la commune n'est cependant pas stérilisante.

Tout ce qui avait été entrepris lors de la municipalité Moreau est continué consciencieusement, notamment l'ouverture et l'élargissement de la rue des Sureaux aux dépens de la propriété Ragon, qui ne demande en compensation que la reconstruction du mur de clôture.

La digue et les rues du nouveau quartier du faubourg du pont sont construites avec les déblais des promenades du nord.

Le nouveau chemin de grande communication n° 20 de Joigny à Cerisiers est achevé; le paiement des terrains expropriés est autorisé par le préfet.

Le cimetière est agrandi et se voit doté d'un mur et d'une «loge» pour le concierge. En 1860, un logement sera construit relié à l'ancien bâtiment par un «porche monumental».

L'abbé Paramel, sourcier, se voit attribuer 600 francs pour la recherche d'eau sur le territoire de la commune.

Les trottoirs des quais sont construits avec la participation des riverains qui souhaitent qu'ils soient exécutés en dalles de pierre de Chevroches ou Gigny.

L'éclairage public au gaz est concédé pour une période de 18 ans à M. Serré, directeur d'une entreprise d'éclairage de Montargis, à charge pour lui d'en assurer l'installation.

Dans le même temps, la commission administrative municipale doit exécuter le recensement quinquennal et, aussi, défendre les intérêts de Joigny.

En effet, le legs Davier est attaqué par les hospices de Paris, sur dénonciation d'un Jovinien, car le collège n'est plus «dirigé par un ecclésiastique» Les édiles rétorquent que dorénavant le principal est nommé par le ministre de l'Instruction publique indépendamment de la volonté de la ville. La plainte a dû tourner court, car on n'en entendra plus parler.

C'est alors seulement que, sur le rapport de Couturat, sera résolu le conflit avec l'hospice pour la participation de la ville à la construction des lits militaires du nouvel établissement. Finalement, la commission administrative, après avoir menacé de traduire la ville en justice, acceptera la transaction proposée de 5.000 francs, qui est bien loin de ses prétentions initiales et de ce que la ville avait elle-même proposé au départ¹.

^{1 -} En 1844, le conseil municipal avait proposé la somme de 12.000 francs. Cf. Histoire de l'hôpital de Joigny par Bernard Fleury. ACEJ. 2001. Page 149.

3. Pierre Alexandre Couturat, maire de Joigny

Enfin, par décret impérial du 7 mars 1858, M. Couturat¹ est nommé maire de Joigny, MM. Robillard et Lavollée, adjoints. Bien entendu, ils prêtent le serment d'obéissance et fidélité.

Après les avoir installés, le sous-préfet prononce une allocution de circonstance, rappelant que «le maire, les adjoints et les conseillers doivent faire cause commune avec l'autorité supérieure». Ensuite Couturat installe à son tour les nouveaux conseillers, Feneux, Bertin, Berthe, Durand-Guillou, Picard-Crené, Frécaut et Bonnieux.

Il fait, à son tour un long discours en insistant au début de son propos sur la longue période de «six années» sans administration régulière, ce qui, à l'évidence, était néfaste pour une bonne gestion -Il semble évidemment paradoxal que l'Etat se soit contenté de cette situation bâtarde pendant un si long temps! Le nouveau maire précise que «sollicité par le préfet», il s'était d'abord récusé «compte tenu de ses activités ordinaires»; mais «la bienveillante insistance du préfet et, il faut le dire, l'espoir de pouvoir faire quelque chose de bien, ont vaincu [ses] résistances».

Il décrit ensuite la façon dont il conçoit le rôle de maire:

«Assurer l'exécution des lois, veiller à la sûreté publique, augmenter le bien-être général, réaliser les améliorations compatibles avec les ressources de la ville». Récusant les «projets aventureux», il fait une longue diatribe contre la démagogie qui «met à mal les finances publiques» Discours commun à tous les maires nommés par l'Empereur.

Il termine par un véritable programme de travail, qu'il réalisera en grande partie.

L'adresse à l'Empereur après la paix de Villafranca sera l'une des premières manifestations de la municipalité Couturat. Elle est aussi dithyrambique que celles qui ont été faites aux souverains précédents. Nous en transcrivons les passages les plus remarquables:

«Sire, l'Italie a poussé un cri de détresse! Ce cri a été entendu de votre majesté. 150.000 soldats obéissant à votre voix ont franchi les Alpes et volé au secours du roi du Piémont, notre allié, injustement attaqué...»

Après avoir rappelé les exploits du «glorieux fondateur de la dynastie», l'adresse affirme que les soldats sont «les dignes fils des vainqueurs de Rivoli, Marengo, Austerlitz, Wagram».

Après avoir constaté que l'Autriche n'avait plus de soldat en Italie et que l'Empereur avait «offert généreusement la paix aussitôt acceptée», le conseil termine en déclarant «déposer au pied du trône ... l'expression de son admiration, de sa reconnaissance et de son dévouement».

^{1 -} Pierre Alexandre Couturat était né le 3 mai 1813 à Villiers-Saint-Benoist, où son père était marchand d'étoffes. Avoué près le tribunal civil de Joigny, il épouse le 2 juillet 1845, Françoise Caroline Deshayes de 14 ans sa cadette. Elle décédera, cependant, 2 ans avant lui en 1886. Ils n'eurent pas d'enfant. Ils habitaient l'actuel «40, rue Couturat», qu'ils louaient à Edme Louis Lesire; ce dernier le léguera par testament à Madame Deshayes mère, sa cousine et belle-mère de Pierre Couturat.

Après l'un des attentats dont Napoléon III a été la cible, celui de 1867, le conseil municipal de Joigny fait part de l'émotion des Joviniens et «remercie la Providence d'avoir protégé [les] jours [de l'Empereur, ce] monarque auguste venu parmi nous pour assurer la grandeur de notre nation, la richesse de son travail et la splendeur de son industrie...». Finalement, c'est bien la prospérité économique que les conseillers et le maire appréciaient avant toute chose, car ils étaient les représentants des classes possédantes qui vivaient du commerce et des affaires particulièrement florissantes sous le Second Empire.

Pierre Alexandre Couturat sera toujours sincèrement fidèle à l'Empire. Dans sa circulaire de candidature au conseil général, il précise qu'il est «dévoué à la dynastie napoléonienne», alors que son adversaire Chaudot se réclame de son «père, ancien notaire et conseiller général». Lors du scrutin du 4 août 1867, il sera élu par 1847 voix contre 1182 à Chaudot.

C'est à cette époque que le conseil rebaptisera le petit champ de manoeuvre «place Louis-Bonaparte».

Mais on est en pleine période de libéralisation de l'Empire et, lors des élections, les opposants ne jouent plus les figurants. En mai 1869, les élections générales amèneront deux députés de l'opposition sur trois: Rampont à Auxerre et Javal dans la circonscription de Sens-Joigny, qui groupe sur son nom deux fois plus de voix que le candidat «officiel»; seul Lecomte, candidat du pouvoir, est élu pour Tonnerre-Avallon.

Un an après, pour le plébiscite de mai 1870, le pouvoir se fait du souci et la campagne est ardente. Le Journal de Joigny, pourtant dévoué au pouvoir, rapporte que, lors d'une réunion publique pour le «non», tenue au théâtre devant plus de 1.000 personnes, Henri Bonnerot, que nous reverrons bientôt, en était le principal animateur. Pierre Couturat sent le danger; il fait un vibrant appel dans la presse, qu'il conclut avec une emphase à la hauteur de ses craintes: «... Les circonstances sont graves, le moment est solennel: d'un côté la tranquillité, la paix, et la prospérité, de l'autre, la révolution. l'anarchie et la ruine. Vos suffrages en faveur du plébiscite ne sauraient être douteux... Surtout pas d'abstention». Dans la même édition du Journal de Joigny, paraît une pétition du même style signée par un comité de soutien au «oui» réunissant 72 notables de la ville, parmi lesquels on remarque Delécolle et Zanotte, futurs maires des débuts de la IIIe République! Si les résultats globaux du département sont sans ambiguïté, 71.110 oui, 27.892 non, à Joigny le score est beaucoup plus serré, 739 oui, 640 non -l'influence des réunions publiques, très suivies, d'Henri Bonnerot, dans le cadre de la société pour l'instruction populaire, n'y sont sans doute pas étrangères.

Aux élections municipales qui suivent, début août 1870, le président du tribunal de commerce, Bouron, mène une liste concurrente de celle du maire, dans laquelle apparaît Henri Bonnerot, qui protestera sur l'organisation des bureaux de vote. Le résultat est net: Couturat l'emporte avec deux-tiers des voix, ce qui prouve sa popularité personnelle, compte tenu du score du plébiscite.

Bientôt ce sera la guerre avec la défaite, l'invasion, la fin de l'Empire. Couturat refusera de proclamer la République et sera démis de ses fonctions et son conseil dissout; mais ce ne sera pas pour autant sa fin politique, car, si Bonnerot le bat pour le conseil général en octobre 1871, il est l'un des élus de la liste bonapartiste et redeviendra même maire quelques mois en 1874, pendant la «démission» de Bonnerot.

Couturat fut un maire estimé et efficace.

Il sera le premier édile municipal de Joigny à utiliser les techniques de communication. En effet, il fait imprimer au moins deux opuscules:

En 1863, ce sont ses «Observations sur les différents projets de tracés du chemin de fer de grande ceinture» où, en 29 pages, il défend le tracé passant par Joigny et l'année suivante, il publie un «exposé de la situation financière de la ville de Joigny», présenté au conseil municipal de Joigny dans la séance du 8 mai 1864. Ces deux petits ouvrages sont édités par Zanotte fils.

Le préambule de la présentation de ce dernier rapport est assez intéressant, car il dénote l'état d'esprit de Pierre Couturat ; lui, le tenant de l'Empire et de l'ordre, s'affiche comme un vrai démocrate:

Après avoir situé la place de la commune dans l'Etat, il affirme qu'elle est un véritable petit état avec son budget, comprenant des «ressources qui lui sont propres, les dépenses que la loi lui impose et celles que son intérêt nécessite».

Il poursuit par une véritable profession de foi de démocratie directe: «Contrôler la gestion de ses représentants est, pour sa population, un droit incontestable et incontesté; mais, pour que ce droit ne soit pas illusoire et puisse s'exercer d'une manière utile, il faut que celle-ci connaisse les principaux actes de cette gestion et les résultats qu'elle a produits»

Il précise qu'il faut craindre les réactions des administrés quand ils sont mal informés. Il conclut sa présentation:

«Le plus sûr moyen de prévenir ces funestes incidents de la vie administrative, c'est la publicité; en même temps qu'elle permet à chaque habitant d'apprécier, en connaissances de cause, les affaires de la communauté, elle met en garde contre l'erreur et les suggestions de la malveillance. Elle est d'ailleurs un hommage rendu au suffrage universel, base de nos institutions; elle est une satisfaction donnée au contribuable, qui tient à savoir comment a été employé son argent; elle prouve, enfin, que le dépositaire de l'autorité ne redoute aucune investigation».

Il faut être clair, Couturat s'adresse en fait aux contribuables, c'està-dire à ceux qui paient des impôts -là s'arrête sa démocratie-, car son texte est assez hermétique; bien qu'il n'entre pas dans les détails, il analyse les différents impôts du moment auxquels les Joviniens sont assujettis pour remarquer que, globalement, ils sont privilégiés par rapport aux habitants des villes comparables, car les charges de la ville de Joigny sont inférieures d'un tiers environ. Comme nous l'avons toujours remarqué, le produit des coupes de bois représente une part importante des ressources de la ville, bien que, depuis 1856, la ville ne puisse utiliser que les deux-tiers des coupes.

Il énumère alors les réalisations, qui, il faut bien le constater, ne sont que la poursuite des travaux engagés avant sa prise des responsabilités

En premier lieu «la restauration de l'hôtel-de-ville» dont la décoration intérieure lui semble supérieure à celle des établissements identiques du département.

Le faubourg du Pont a été transformé par la création de «la magnifique avenue mettant en communication la ville et le chemin de fer», permettant de se rendre à la gare «en ligne droite et à pied sec».

Par ailleurs, la salle d'asile Saint-Antoine a été «assainie», les trottoirs du quai de Saint-Florentin terminés, ainsi que le pavage des rues trop longtemps différé.

Malgré tous ces travaux, les recettes sont en excédent notable sur les dépenses. Cependant, scrupuleux, Couturat ne veut pas engager de nouveaux travaux, car l'année suivante, le mandat de l'équipe municipale se termine et il envisage la possibilité que les élections puissent remettre tout en cause!

Ce ne sera, bien sûr, pas le cas.

Il conclut par un constat presque joyeux:

«C'est avec une légitime satisfaction que je constate qu'à aucune autre époque, la ville n'a été plus tranquille, plus paisible et plus calme.

Cet état de chose n'est pas seulement satisfaisant au point de vue de l'ordre proprement dit, il prouve de plus que la population n'est ni agitée, ni mécontente et qu'elle est animée d'un esprit d'équité qui sait apprécier ce qu'on fait pour elle...

Cette quiétude de l'opinion est due au dévouement des uns, à la confiance de autres, au bon vouloir de tous ... Si l'union fait la force et permet de vaincre bien des obstacles, la discorde frappe d'impuissance les intentions les plus louables ...».

Il s'agit là d'un véritable plaidoyer pro domo, récusant implicitement toute contestation.

Mais, s'il conteste les libertés politiques, Pierre Couturat a le sens du service public, à la façon du Second Empire: fervent partisan de la modernisation économique, il a la fibre du gestionnaire dévoué à sa petite patrie. Il s'y consacrera avec passion.

Ses principales actions seront dirigées vers deux buts essentiels: le premier, la construction d'une ligne de chemin de fer transversale allant d'Orléans à Troyes en passant, bien entendu par Joigny; le second, une adduction d'eau pour desservir la ville.

Nous allons voir que, pour le chemin de fer, il échouera, mais sera couronné de succès pour la desserte de Joigny en eau potable.

«Le chemin de fer de grande ceinture»

C'est la partie essentielle du titre d'un opuscule de 30 pages, plus une carte, qu'il fait paraître en 1863 -Nous l'avons vu plus haut. Il y analyse les différents tracés possibles pour relier les villes d'Orléans et Troyes.

Il privilégie celui passant par Gien, Bléneau, Toucy, Aillant et Joigny, pour emprunter la ligne de Lyon jusqu'à Saint-Florentin, d'où une ligne nouvelle rejoindrait Troyes. Chiffres à l'appui, il démontre que ce serait, économiquement, le meilleur tracé car desservant des villes à fort potentiel commercial.

Le tracé par Auxerre empruntant à peu près le même trajet est considéré trop onéreux.

Celui passant par Montargis et Sens serait trop près de la petite ceinture. Passant par le Gâtinais aux terres pauvres et la vallée de la Vanne assez marécageuse, il ne lui semble pas pouvoir être retenu, car, à part les villes déjà desservies, ce tracé n'aurait aucun intérêt économique. De toute façon, si le passage par la ville de Montargis se révélait être indispensable, la liaison pour Troyes serait meilleure par Joigny. Et pourtant!

Dans le registre des délibérations du conseil municipal de Joigny, on parle dès 1860 du chemin de fer transversal Brest-Bâle par Orléans pratiquement à chaque session. En 1862, un tracé passant par la vallée du Vrin et le canton de Charny est étudié, mais il ne retient pas l'assentiment des conseillers qui préfèrent le trajet par Aillant.

Pendant trois années, on ne parlera plus de ce projet qui tenait tant à coeur au premier magistrat de Joigny. Il a tourné court, puisque c'est le tracé par Sens qui a été privilégié; en 1868, il en est fait mention dans la presse locale pour faire comprendre aux lecteurs que le chemin de fer Orléans-Chalons-sur-Marne ne passerait pas à Joigny.

Cependant, il faut noter que le conseil, dans une délibération de février 1865, envisage la création d'un «chemin de fer vicinal Joigny-Toucy» Il faudra plus de 15 ans avant que ce projet ne soit ressorti des cartons.

4. L'adduction d'eau de la source de Volgré

En dehors de ce qu'il énumère dans son opuscule de 1864, sa plus importante réalisation sera l'adduction d'eau potable avec bornes-fontaines, les deux fontaines avec jet d'eau de la place de l'hôtel de ville et de la promenade du midi avec son square et, plus tard, les deux lavoirs des boulevards.

L'adduction d'eau sera la préoccupation primordiale de Pierre Couturat et, aussi, son oeuvre personnelle.

Il constate qu'à Joigny, le problème de l'eau est crucial: «il n'y a pas de fontaine et seulement des puits profonds et mal commodes. A son avis, trois moyens peuvent être employés pour y remédier: «creuser un puits artésien, établir une machine à vapeur pompant l'eau de la rivière ou utiliser les sources des environs»

Ces déclarations sont faites lors de sa première installation au poste de maire de Joigny en 1858. Une commission est créée en 1860 pour étudier un projet d'établissement de distribution d'eau.

Un inventaire des sources situées sur le territoire de Joigny est fait par un sourcier, l'abbé Paramel. Il s'avère que les sources du ru Bignon, du

pied d'Oiseau ou de Sonnerosse sont insuffisantes.

La commission a eu du mal à trouver la source tant désirée. C'est seulement le 13 février 1865 que le conseil municipal se déplace à Volgré pour y visiter une source qui semble intéressante. Une nouvelle commission est nommée pour étudier ce problème - et celui de l'emplacement du marché.

Le conseil des Ponts et Chaussées approuve, le 15 juin 1867, le projet de «distribution d'eau dans la ville de Joigny au moyen de la dérivation de la source de Volgré». Un décret impérial d'utilité publique sera pris un an après.

Madame Watey, propriétaire du terrain où se trouve la source, fait des difficultés pendant trois ans, puis subitement, elle en fait don à la commune! Le conseil refuse et, finalement, accepte en mars 1869, alors que l'installation est terminée.

Bien entendu, la conduite d'eau, allant de Volgré à Joigny, doit obligatoirement traverser Chamvres. Cette commune demande une indemnité pour

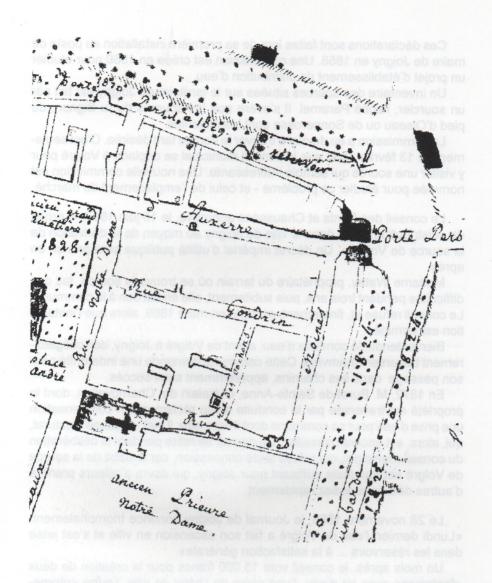
son passage dans ses chemins, apparemment sans succès.

En 1872, M. Buret de Sainte-Anne, châtelain de Champvallon, dont la propriété est traversée par la conduite d'eau réclamera en compensation une prise d'eau pour sa commune dont il est maire; il met en cause Couturat, qui, alors, est encore conseiller. Ce dernier se retire pendant la délibération du conseil municipal, qui refuse toute concession, car le débit de la source de Volgré est tout juste suffisant pour Joigny, qui devra d'ailleurs prendre d'autres décisions assez rapidement.

Le 28 novembre 1868, le Journal de Joigny annonce triomphalement: «Lundi dernier, l'eau de Volgré a fait son ascension en ville et s'est jetée dans les réservoirs ... à la satisfaction générale».

Un mois après, le conseil vote 15.000 francs pour la création de deux «fontaines» avec jet d'eau, l'une place de l'hôtel de ville, l'autre «promenade du Midi face au grand quartier; cette dernière avec square et diverses animations».

Dans le Journal de Joigny, du 1er mai 1869, on peut lire: «Le square de la promenade du midi se dessine de plus en plus ... la grille de clôture sera posée, la fontaine monumentale s'élèvera au milieu, quatre candélabres l'éclaireront la nuit et des bancs recevront les promeneurs». Le 10 juillet suivant, le même journal prévient que le square doit être ouvert le dimanche suivant; «la fontaine monumentale jaillira et le soir, de sept à huit, la fanfare l'accompagnera... Hier soir, c'était l'inauguration du «jardin d'été» ... tout Joigny assistait à cette première ... il y avait de nombreux artistes... Il sera ouvert tous les dimanches et jours de fête de 2 heures à 11 heures du soir».



La mare de la porte Percy

Extrait du plan exécuté par M. Chomereau-Breigny fils, géomètre, en 1819. La mare y est indiquée sous le vocable de «réservoir» au nord de la porte «Persil». Sur ce plan, tout l'espace situé en dehors des fortifications est indiqué «vignoble». A noter que les fortifications sont alors intactes. La rue qui relie la rue Gondrin à la rue des Moines se nomme «rue des Cochons».

Cette adduction d'eau représentait une réalisation d'une telle importance, qu'elle souleva l'enthousiasme de l'un des conseillers: après avoir énuméré les réalisations du maire, il proposa de donner le nom de Couturat non seulement à l'établissement d'eau, mais aussi à l'avenue de la gare nouvellement inaugurée. Pierre Couturat refusera catégoriquement.

Les lavoirs publics.La mare de la porte Percy

Les lavoirs sont rendus possibles par l'adduction d'eau courante. Ils sont l'objet de deux délibérations, la première le 16 janvier 1870, la seconde le 16 juillet suivant. Il seront construits sur les boulevards du nord de la ville. Trois ans plus tard, la décision est prise d'en construire un autre à Léchères.

Le problème de l'eau ne se limitait pas à l'alimentation en eau potable assurée jusqu'alors par les puits, il y avait celui de **l'abreuvage des animaux** domestiques et des chevaux des troupes du Grand et du Petit Quartier; dans ce cas, c'était la rivière qui était mise à contribution; les berges étaient aménagées à cet effet au niveau du petit champ de manoeuvre, la place Louis-Bonaparte¹, et près du port des coches d'eau en aval du pont sur la rive droite.

Les incendies dans la vieille ville posaient aussi de sérieux problèmes: Inutile d'imaginer le peu d'efficacité des chaînes humaines transportant des seaux d'eau prise dans les puits. Des réserves étaient constituées par les pompiers, mais elles étaient rapidement épuisées. Aussi, aménageait-on des mares qui constituaient de plus sérieuses réserves d'eau pour les incendies conséquents. Celle de la Porte Percy était la plus importante. Elle était située tout près de la porte du même nom le long du mur de la ville. Elle avait été constituée, à son origine, simplement par une digue barrant les fossés de la ville. C'était aussi une retenue d'eau en cas d'orage violent, à la façon des modernes bassins d'orage. Régulièrement, elle était curée, car elle avait une fâcheuse tendance à s'envaser. En août 1859, le conseil y entreprend des aménagements ; il vend cinq gros peupliers et décide la plantation d'une haie vive avec palissade tout autour en remplacement de l'ancienne en mauvais état, donc «dangereuse notamment pour les enfants; plusieurs sont tombés à l'eau». Deux ans après d'autres travaux sont entrepris; mais en 1864, deux pétitions contradictoires circulent l'une favorable à son maintien, l'autre en faveur de son comblement, soutenue par les médecins qui la jugent insalubre. L' adduction d'eau courante en aura raison.

^{1 -} Par décret impérial du 5 mai 1868, la place avait repris le nom de «Louis-Bonaparte».

Trois personnes méritent de figurer dans la rubrique

PORTRAITS

 Henri Arrault a bien mérité l'importante étude que lui a consacré Francis Trépardoux.

Nous connaissions bien son père et son frère aîné, les derniers maîtres de poste de Joigny, ainsi que son autre frère médecin de l'hôpital de Joigny, auteur d'un rapport sur la dernière grande épidémie de fièvre typhoïde en 1855.

Mais nous ignorions ce pharmacien parisien, né à Joigny, particulièrement entreprenant et inventif, industriel de la pharmacie avant l'heure, ami de George Sand et homme politique parisien, mais surtout le précurseur et rival malheureux de Dunant.

- Le testament d'Edme Louis Lesire-Lacam est aussi un peu le portrait de ce bienfaiteur de notre ville. Il nous fait entrevoir sa famille qui fut une des plus importantes de Joigny depuis l'Ancien Régime jusqu'à la Il^e République.
- Louis de Cormenin fut un juriste et un homme politique de renom à son époque.

Nous en brossons un court portrait à l'occasion du legs fait par son fils à la ville de Joigny de la promenade du Belvédère que M. Gillet, son grandpère maternel avait fait installer gracieusement pour le bien-être des Joviniens.